

## ➤ **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE**

### ■ **CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

#### **COMPOSITION DU CONSEIL AU 31 DÉCEMBRE 2016**

##### **LES MEMBRES DU CONSEIL**

Le Conseil d'administration compte aujourd'hui 16 membres élus par l'Assemblée générale. Sa composition est reproduite en annexe.

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

- 12 administrateurs nommés sur proposition du Groupe BPCE ;
- 4 administrateurs indépendants.

Le Conseil comprend également 3 censeurs.

##### **PERSONNES ASSISTANT RÉGULIÈREMENT AUX RÉUNIONS DU CONSEIL**

Le Crédit Foncier de France, au titre des missions d'intérêt public qu'il assume (art. L. 511-32 du Code Monétaire et Financier) est doté d'un Commissaire du gouvernement, désigné par le ministre chargé de l'Économie, M. Olivier BUQUEN (jusqu'au 2 mai 2016) puis M. Emmanuel CHARRON (depuis le 21 octobre 2016), Commissaire du gouvernement, assiste à ce titre aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux séances du Comité d'audit et du Comité des risques.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité d'entreprise (cf. tableau en annexe) et les Commissaires aux comptes.

Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

##### **LES MANDATS**

###### **Fonctions et mandats exercés dans la Société**

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France n'exercent pas de fonctions dans la Société.

###### **DATE D'EXPIRATION DES MANDATS**

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France a été renouvelé dans son intégralité lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2012. À cette occasion, il a été décidé de porter la durée des mandats des administrateurs de cinq à six ans, avec un renouvellement par roulement, de sorte qu'un renouvellement régulier des membres du Conseil se fasse par fractions aussi égales que possible. En conséquence, les prochains renouvellements interviendront lors des Assemblées générales statuant sur les comptes des exercices 2017, 2019 et 2021.

###### **PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ**

Cette information figure dans le tableau mentionnant la liste des membres du Conseil d'administration en annexe.

###### **AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ**

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2016.

##### **MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE 2016**

Le Conseil d'administration du 2 mai 2016 a été informé du fait que Mme BERARD-ANDRIEUX assurera la représentation permanente de BPCE en remplacement de M. Daniel KARYOTIS à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

L'Assemblée générale du 2 mai 2016 a pris acte de l'arrivée à son terme des mandats de :

- Mme Nathalie CHARLES ;
- M. Francis HENRY.

La même Assemblée générale a nommé :

- Mme Valérie PANCRAZI, en qualité d'administrateur ;
- M. Francis HENRY, en remplacement de M. Michel SORBIER, en qualité de Censeur.

Le Conseil d'administration du 28 juin 2016 a pris acte de la démission de :

- Mme Stéphanie PAIX de son mandat d'Administrateur, en date du 10 mai 2016 ;
- M. Jean-Yves FOREL de son mandat d'Administrateur, en date du 9 juin 2016.

Le Conseil d'administration du 26 juillet 2016 a coopté :

- M. Laurent ROUBIN, en remplacement de M. Jean-Yves FOREL, en qualité d'administrateur ;
- Mme Bénédicte SOLANET, en remplacement de Mme Stéphanie PAIX, en qualité d'administrateur.

##### **AUTRES INFORMATIONS**

###### **Actions de fonction**

L'Assemblée générale du 31 mars 2015 a modifié l'article 14 des statuts du Crédit Foncier de France de sorte que les membres du Conseil ne sont plus tenus d'être titulaires de 10 actions.

###### **Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil**

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

##### **RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

###### **MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL**

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. À ce titre, les statuts précisent qu'il se prononce notamment sur la définition des orientations stratégiques, le plan d'entreprise à cinq ans et le budget annuel, qui lui sont proposés par le Président.

###### **LES RÉUNIONS DU CONSEIL**

###### **Généralités**

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

###### **Nombre des réunions – Thèmes principaux**

Le Conseil d'administration s'est réuni huit fois au cours de l'année 2016.

### Suivi trimestriel de l'activité de la Société

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société et du Groupe, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2015 (réunion du 9 février 2016) ;
- examiné les comptes du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (réunion du 2 mai 2016) ;
- arrêté les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2016 (réunion du 26 juillet 2016) ;
- examiné les comptes du 3<sup>e</sup> trimestre 2016 (réunion du 3 novembre 2016) ;
- arrêté le budget 2017 du Crédit Foncier (réunion du 16 décembre 2016).

### Projets stratégiques et financiers

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment été appelé à statuer, sur :

- la validation des critères et des seuils permettant d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne, article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 (Conseil du 9 février 2016) ;
- le cadrage du Plan stratégique 2018-2020 (Conseil du 3 novembre 2016) ;
- le tableau de bord et la revue annuelle du *Risk appetite framework* (Conseils des 3 novembre et 16 décembre 2016).

### Gouvernance

Le Conseil du 11 avril 2016 a procédé à la nomination de Mme Meka BRUNEL en tant que Présidente du Comité des nominations et celui du 2 mai 2016 à la nomination de Mme Valérie PANCRAZI en tant que Présidente du Comité d'audit.

### Autorisation de conventions réglementées

Le Conseil a par ailleurs été appelé à autoriser diverses conventions relevant du régime des conventions réglementées ; il s'agit pour l'essentiel de conventions conclues avec BPCE ou des filiales du Crédit Foncier de France, dont l'objet est rappelé dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

### Taux de présence des administrateurs

Le taux de participation global au Conseil, c'est-à-dire le nombre total des membres présents rapporté au total des membres en

exercice, s'établit à 84 %. Le taux de présence s'est établi à 88 % pour le Conseil examinant les comptes annuels.

### Évaluation des performances du Conseil

Le Conseil d'administration a revu, lors de sa réunion du 9 février 2016, le rapport du Président du Comité des nominations sur l'auto-évaluation réalisée en décembre 2015. Le Comité des nominations a communiqué le 16 décembre 2016 à chacun des membres du Conseil un nouveau questionnaire d'auto-évaluation. Les résultats de cette nouvelle évaluation interne, seront connus en 2017.

### RÈGLES CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL

#### Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 27 février 2008, un règlement intérieur et dans sa séance du 16 décembre 2016 une charte de déontologie du membre du Conseil d'administration du Crédit Foncier.

#### Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquelles les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

### MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS INSTITUÉS PAR LE CONSEIL

#### Comités

La Société est dotée des comités suivants :

- Comité d'audit (règlement intérieur mis à jour pour la dernière fois par le Conseil d'administration du 28 juillet 2015) ;
- Comité des risques (règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2015) ;
- Comité de rémunération et de sélection (règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007) ;
- Comité des nominations (règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 17 février 2015).

### ➤ Composition des comités au 31 décembre 2016

Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération et de sélection	Comité des nominations
Mme Valérie PANCRAZI, Présidente	Mme Anne-Claude PONT, Présidente	M. Gérard BARBOT, Président	Mme Meka BRUNEL, Présidente
Mme Marguerite BERARD-ANDRIEU	Mme Marguerite BERARD-ANDRIEU	Mme Meka BRUNEL	M. Gérard BARBOT
Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	M. Jean-Paul DUMORTIER	M. Jean-Paul DUMORTIER
M. Dominique GARNIER	M. Dominique GARNIER	M. Nicolas PLANTROU	M. Nicolas PLANTROU
Mme Anne-Claude PONT	Mme Valérie PANCRAZI		

### PRINCIPALES MISSIONS ET POUVOIRS

#### Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit émet un avis sur le choix ou le renouvellement des Commissaires aux comptes du Crédit Foncier et examine leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que les suites données à ces dernières.

#### Comité des risques

Le Comité des risques a pour mission essentielle de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

Le Comité des risques est également chargé d'évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

#### Le Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des membres de la Direction générale. Il détermine les critères de la rémunération variable et évalue leur atteinte.

Il formule des propositions et des recommandations au Conseil d'administration sur la nomination, la révocation et le remplacement du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués du Crédit Foncier.

Le Comité est également informé des principes de rémunération de l'entreprise et en particulier des règles spécifiques qui s'appliquent aux rémunérations des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du Crédit Foncier.

#### Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour missions de proposer des candidats à la fonction d'administrateur, d'évaluer la diversité de leurs connaissances, de fixer un objectif pour la représentation hommes/femmes et de définir la qualité d'administrateur indépendant.

### NOMBRE DE SÉANCES DES COMITÉS ET TAUX DE PRÉSENCE

Cf. annexe

### RÈGLES PRÉCISANT LES ATTRIBUTIONS ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS, RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES COMITÉS

#### Comité d'audit

À l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an : les questions comptables et financières sont traitées trimestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes (trimestriels, semestriels et annuels) et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité, sur invitation du Président du Comité.

#### Comité des risques

À l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité des risques se réunit au moins quatre fois par an : les questions relevant du contrôle interne le sont semestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux comptes peuvent participer aux réunions sur invitation du Président du Comité.

#### Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection se réunit au moins une fois par an.

#### Comité des nominations

Le Comité des nominations se réunit en tant que de besoin.

### EXPOSÉ DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

#### Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2016, le Comité d'audit :

- ▶ a examiné les comptes au 31 décembre 2015, au 30 juin 2016 et au 30 septembre 2016 ;
- ▶ a examiné les dispositions transitoires de la réforme européenne de l'audit ;
- ▶ a examiné la constitution de la Marge Nette d'Intérêt ;
- ▶ a examiné les travaux sur la mesure du niveau de transformation en liquidité à un an, le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) ;
- ▶ a examiné le projet de budget 2017.

#### Comité des risques

Au cours de l'exercice 2016, le Comité des risques :

- ▶ a pris connaissance de la situation des risques de crédit et des risques financiers du Crédit Foncier ;
- ▶ a examiné les *reporting* sur la gestion des actifs internationaux ;
- ▶ a examiné les rapports sur la conformité et le contrôle permanent ;
- ▶ a pris connaissance du suivi de la migration MUT-SI ;
- ▶ a examiné l'actualisation des seuils d'alerte du *Risk appetite framework*, c'est-à-dire l'examen de l'appétit au risque que la banque accepte de prendre en cohérence avec son modèle d'affaires ;
- ▶ a examiné le *Corporate governance principles for banks* ;
- ▶ a pris connaissance de la présentation de la procédure de droit d'alerte ;
- ▶ a examiné les travaux de l'Inspection générale réalisés en 2016 et le plan d'audit 2017 ;
- ▶ a examiné, chaque trimestre, la mise en oeuvre des recommandations d'audit.

#### Le Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection a été amené à proposer au Conseil d'administration :

- ▶ la détermination de la part variable 2015, de la part variable différée au titre des années précédentes, la rémunération 2016 et l'évolution de la population régulée en 2015 suite à la directive CRD IV (Comité du 10 février 2015).

#### Comité des nominations

Le Comité des nominations a été amené à proposer au Conseil d'administration :

- ▶ la candidature de Mme Valérie PANCAZI en tant que membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit et des risques et de Mme Bénédicte SOLANET en tant que membre du Conseil d'administration (Comité du 18 avril 2016) ;

- la candidature de M. Laurent ROUBIN en tant que membre du Conseil d'administration (Comité du 25 juillet 2016) ;
- l'actualisation d'un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil (Comité du 14 décembre 2016).

### JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATIONS

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel.

Le montant des jetons de présence alloués au Président, du Conseil et des comités, est majoré d'une indemnité forfaitaire.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux administrateurs issus de l'organe central BPCE sont versés à BPCE et non à la personne physique concernée.

Les règles d'attribution de jetons de présence pour la participation au Comité d'audit, au Comité des risques, au Comité des nominations et au Comité de rémunération et de sélection sont identiques. La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition. Les jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2016 sont mentionnés dans le tableau joint en annexe.

## ■ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### CONTEXTE ET PRINCIPES DU CONTRÔLE DU GROUPE BPCE

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Foncier de France est soumis à un cadre législatif et réglementaire très complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre a été posé par le Code Monétaire et Financier et les règlements édictés par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n° 97-02 du CRBF modifié. Ces principes ont été repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014. Le groupe Crédit Foncier est désormais soumis à la tutelle de la Banque Centrale Européenne dans le cadre du mécanisme de supervision unique qui s'exerce en liaison avec l'ACPR.

En conformité avec les dispositions réglementaires, la Direction générale du Crédit Foncier est responsable de la définition et de la mise en œuvre du contrôle interne. Celui-ci regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des vérifications nécessaires à la réalisation des finalités suivantes :

- garantir l'atteinte des objectifs de l'établissement et le respect des lois et règlements ainsi que des règles de place ou du Groupe ;
- assurer la maîtrise des risques de toutes natures auxquels l'établissement est exposé.

L'architecture de ces dispositifs de contrôle repose, d'une part, sur des contrôles permanents comprenant deux niveaux et qui sont réalisés par des unités opérationnelles (CP1) ou par des entités indépendantes de ces dernières (CP2) et, d'autre part, sur des contrôles périodiques assurés par l'Inspection générale.

Plus précisément, le dispositif de contrôle permanent reprend les normes édictées par BPCE en application de la réglementation. En effet, en tant qu'organe central du Groupe, BPCE a notamment pour

vocation de prendre toute disposition administrative, financière et technique sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, de leurs filiales et organismes communs. Applicables à l'ensemble des établissements affiliés, les règles d'organisation ou de contrôle émises par BPCE portent tant sur les activités commerciales et financières que sur la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit, de marchés, comptables, informatiques ou opérationnels. Dans ce cadre, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme fait l'objet d'une vigilance particulière avec des normes et contrôles spécifiques.

Parallèlement, l'évaluation de la qualité et du fonctionnement du dispositif de contrôle permanent est réalisée par l'Inspection du Crédit Foncier, qui est soumise à des exigences propres. Cette fonction de contrôle périodique est régie par la charte d'audit du Groupe BPCE et organisée dans le cadre d'une filière animée par l'Inspection générale de BPCE. Cette organisation a pour objectifs de favoriser la coopération entre les directions de l'Inspection et d'assurer la couverture du périmètre du Groupe dans les meilleures conditions d'efficacité.

## ■ ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE DU CRÉDIT FONCIER

### GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Direction générale assume les responsabilités de la gestion du groupe Crédit Foncier. Elle est responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne et, à ce titre, du dispositif de contrôle permanent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion de la Société et oriente sa stratégie. Il est impliqué dans les décisions les plus importantes et régulièrement informé de l'évolution des indicateurs. Ses travaux sont préparés par le Comité d'audit et le Comité des risques, lesquels ont notamment pour missions de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise, de superviser le contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

### CONTRÔLE INTERNE

Articulé autour de deux niveaux de contrôle permanent et d'une structure de contrôle périodique, le contrôle interne se décline dans diverses mesures d'organisation (implication de la hiérarchie, système délégué, lignes de *reporting*, séparation des fonctions) développées *infra*.

### LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONTRÔLE PERMANENT

Les unités de contrôle indépendant sont positionnées au sein des métiers.

Les Directions des risques et de la conformité sont réunies au sein d'un même pôle sous l'autorité d'un Directeur général adjoint. Au sein de ce pôle, une Direction de la coordination des contrôles permanents veille à la cohérence du dispositif général des contrôles permanents (élaboration et validation des plans de contrôle annuels, suivi de la mise à jour des différents socles de contrôles des entités, animation du dispositif général de contrôle permanent et des réunions métiers...).

### Les contrôles permanents opérationnels

Les contrôles permanents opérationnels dits de « premier niveau » (CP1) sont assurés au sein des unités opérationnelles par les collaborateurs et leur hiérarchie. Leurs modalités sont intégrées dans des manuels de procédures ou d'opérations, dont la constitution et la mise à jour sont de la responsabilité des unités.

On notera, à cet égard, que l'évolution rapide des structures et de l'environnement réglementaire, ainsi que les mutations informatiques modifient en continu les modalités de traitement des opérations et conduisent à une actualisation régulière des directives et modes opératoires.

### Le contrôle permanent réalisé par des unités distinctes des structures opérationnelles

Ces unités, qui interviennent en second niveau (CP2), sont rattachées fonctionnellement au Pôle Risques et Conformité et s'assurent de la bonne exécution des procédures et de la bonne maîtrise des risques.

Elles peuvent dépendre des Directeurs du Comité exécutif :

- le Responsable du contrôle permanent des activités commerciales de vente des prêts aux particuliers est rattaché hiérarchiquement au Directeur général délégué en charge du développement commercial. Il dépend également fonctionnellement du Directeur général adjoint en charge du Pôle Risques et Conformité ;
- le Responsable des contrôles permanents des activités de *middle* et *back office* des crédits aux particuliers est rattaché au Directeur exécutif en charge de ces secteurs ;
- le Responsable des contrôles permanents de l'activité *Corporate* est rattaché au Directeur exécutif des opérations *Corporate* ;
- la Direction suivi et contrôle de la Compagnie de Financement Foncier et de VMG est chargée de la supervision du contrôle permanent de l'ensemble des processus impactant la Compagnie de Financement Foncier (notamment le contrôle de la qualité des procédures et prestations).

Les unités de contrôle permanent peuvent encore constituer des structures centrales dédiées :

- la **Direction des risques** assure la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit et de contrepartie, ainsi que des risques financiers et opérationnels ;
- la **Direction de la conformité** a notamment en charge le contrôle des risques de non-conformité et celui des services d'investissement ; elle couvre également les activités de déontologie et de lutte contre le blanchiment et la fraude ; cette direction inclut également le **Responsable conformité services d'investissement** (RCSI) ;
- la **Direction de la coordination du contrôle permanent** est responsable de la transversalité des fonctions de contrôle au sein du groupe Crédit Foncier. Garante de l'existence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent, cette direction entretient un lien fonctionnel fort vis-à-vis des équipes de contrôleurs permanents ;
- le **Responsable de la sécurité des systèmes d'information** (RSSI) du groupe Crédit Foncier est rattaché au Directeur général adjoint en charge du Pôle Risques et Conformité. Ses missions sont de deux ordres : définition de la politique de sécurité des systèmes d'information et animation d'un réseau de correspondants au sein des entités de l'entreprise. Il assure également la fonction de Responsable du plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) du groupe Crédit Foncier, avec pour mission de veiller à la mise à jour et au maintien en conditions opérationnelles du plan élaboré pour permettre la poursuite de l'activité du Crédit Foncier après survenance d'un risque majeur.

Ces différentes entités sont rattachées au Directeur général adjoint en charge du Pôle Risques et Conformité.

**Le Service « Révision comptable »**, rattaché à la Direction de la comptabilité, mais dépourvu de toute activité opérationnelle, exerce un contrôle sur les données comptables et réglementaires produites par le Crédit Foncier et ses filiales.

Le système de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier est structuré au travers de dispositifs formalisés de maîtrise des risques dans les différentes unités, lesquels sont périodiquement mis à jour.

Pour sa part, le Comité de contrôle interne, qui réunit six fois par an les représentants des fonctions de contrôle, a pour missions principales :

- de s'assurer de la bonne organisation et de la couverture des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques (incluant le pilotage du dispositif de maîtrise des risques) ;
- de superviser les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, la disponibilité des informations traitées par le Système d'Information et la sécurité de ces systèmes ;
- de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par les unités de contrôle permanent.

Les conclusions de ses travaux sont périodiquement portées à la connaissance du Comité des risques.

### LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Il relève de l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier.

Le corps de contrôle de l'actionnaire peut contribuer à ce contrôle périodique en réalisant des audits sur le périmètre du groupe Crédit Foncier, audits dont les recommandations sont transmises à l'Inspection du Crédit Foncier qui suit leur mise en œuvre.

### RÔLE DE LA HIÉRARCHIE DANS LE CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ DES COLLABORATEURS

Élément majeur du contrôle permanent opérationnel, le contrôle hiérarchique s'exerce habituellement :

- à travers l'exploitation d'états d'anomalies, de surveillance ou de *reporting* permettant le pilotage de l'activité de leur unité par les responsables ;
- à travers la chaîne des délégations, largement intégrée dans les procédures informatiques ou concrétisée par des visas manuels.

### SYSTÈME DE DÉLÉGATION

Le système de délégation en place au Crédit Foncier repose sur deux séries de mesures :

- d'une part, un dispositif interne assurant que les décisions, en fonction de l'importance des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (intervention de comités décisionnels compétents ou systèmes de délégations internes) ;
- d'autre part, un dispositif de mandats permettant aux représentants du Crédit Foncier de justifier, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la Société.

En outre, chaque membre du Comité exécutif est détenteur, pour ce qui relève de son domaine d'activité, d'une compétence d'attribution pleine et entière pour exercer ses responsabilités.

Les décisions ne relevant pas directement de la Direction générale et dépassant les délégations consenties aux responsables opérationnels sont du ressort de comités spécialisés. On citera, pour les plus importants d'entre eux :

- › **le Comité national des engagements** : autorisation des engagements excédant les pouvoirs délégués aux unités opérationnelles ;
- › **le Comité exécutif des risques** : suivi de l'évolution globale des risques de contrepartie, financiers et opérationnels et décisions consécutives (règles de *scoring*, délégations, limites) ;
- › **le Comité watch list et le Comité national des affaires sensibles des Particuliers** : orientations de gestion et décisions concernant les créances d'un montant significatif en difficulté ou porteuses de risque ;
- › **le Comité d'agrément des produits, activités et services** : autorisations de mise sur le marché de nouveaux types de crédits, autres produits destinés à être commercialisés et prestations de services ;
- › **le Comité de gestion de bilan et de suivi de la liquidité groupe Crédit Foncier** : analyses des indicateurs *Asset Liability Management* (ALM), prises des décisions et orientations consécutives ; un comité dédié met en œuvre les orientations prises en Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité ;
- › **le Comité de politique tarifaire** : fixation des conditions financières des crédits ;
- › **le Comité des provisions** : validation des méthodes et niveaux de provisionnement du Crédit Foncier ;
- › **le Comité de pilotage de la gestion extinctive du portefeuille international** : orientations de gestion et décisions concernant les cessions de titres et de créances du portefeuille international d'un montant significatif.

## SURVEILLANCE ET MESURE DES RISQUES

Le Crédit Foncier met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (principalement les risques de contrepartie, de taux et de change, de liquidité et les risques opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Foncier font l'objet d'un suivi particulier. L'Entreprise a défini précisément les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner, de mesurer, de surveiller et de maîtriser ses risques. Ces limites font l'objet d'une actualisation régulière.

La Direction des risques mesure les risques du Crédit Foncier de manière exhaustive en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La surveillance des risques engagés passe par un suivi permanent des éventuels dépassements de limites et de leur régularisation et par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen périodique au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est vérifiée à intervalles réguliers.

Les informations sur les risques, transmises à la Direction générale à l'occasion des comités, ou via des tableaux de bord périodiques, sont communiquées régulièrement au Comité des risques et au Conseil d'administration.

En 2016, le Crédit Foncier a déployé, en lien avec BPCE, un dispositif de définition et de suivi de son appétit au risque

## LIGNES DE REPORTING

L'information de la Direction générale nécessaire au pilotage de l'activité est assurée à travers les tableaux de bord élaborés mensuellement par le Pôle Finances ; les directions métiers établissent pour leur compte des états de reporting propres à leur activité.

## PRINCIPE DE SÉPARATION DES FONCTIONS

- › L'indépendance est globalement assurée entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation comptable, leur règlement ainsi que la surveillance et le contrôle des risques qui y sont rattachés ;
- › L'indépendance des filières de contrôle par rapport aux unités opérationnelles est assurée au travers des missions suivantes :
  - › surveillance des risques de contrepartie, financiers et opérationnels par la Direction des risques,
  - › contrôle comptable par la Direction comptable et son unité dédiée,
  - › conformité et déontologie par la Direction de la conformité,
  - › contrôle permanent par des entités de contrôle indépendantes des unités opérationnelles,
  - › contrôle périodique par l'Inspection générale.

## SYSTÈME ET PROCÉDURES COMPTABLES

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les modalités du contrôle interne comptable sont décrites dans la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière.

## LES TRAVAUX DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

### L'organisation et les moyens de l'Inspection générale

L'évaluation des risques et des dispositifs de contrôle permanent est de la responsabilité de l'Inspection générale.

Celle-ci rend compte de ses missions au Directeur général et au Comité des risques.

Fin 2016, la direction comptait un effectif de 20 collaborateurs. Tous ont une formation supérieure et conjuguent des compétences variées (comptables, financières, juridiques, commerciales).

Un plan annuel d'audit est élaboré par l'Inspection du Crédit Foncier, en liaison avec la Direction générale et en concertation avec l'Inspection générale de BPCE ; il est approuvé par la Direction générale du Crédit Foncier et soumis au Comité des risques. Il couvre le périmètre d'intervention de l'Inspection, selon un plan pluriannuel tenant compte d'un cycle d'audit de quatre ans maximum ; les activités intrinsèquement risquées font l'objet d'une surveillance plus rapprochée. En cours d'année, des enquêtes ou missions spécifiques peuvent être réalisées sur demande du Directeur général ou du Comité des risques.

Les missions réalisées donnent lieu à un *reporting* à la Direction générale du Crédit Foncier, au Comité des risques, au Conseil d'administration et, en tant que de besoin, à l'organe exécutif des filiales concernées. Une information est également délivrée en Comité exécutif, ce qui permet une ultime revue des recommandations avant mise en œuvre. La synthèse du suivi des recommandations est communiquée aux précédentes instances, ainsi qu'au Comité exécutif où sont passées en revue les recommandations qui posent des difficultés particulières de mise en œuvre.

### Missions d'inspection réalisées en 2016

Au total, l'Inspection générale du Crédit Foncier a réalisé son plan d'intervention sur 2016 hors la mission « Comptabilité et états de synthèse » reportée en 2017 et remplacée par deux autres missions (Moyens Généraux et Financement de Projet et d'Infrastructures – PPP).

Les missions conduites figuraient au plan annuel d'audit validé par le Comité d'audit du 11 décembre 2015 et portant sur les différents secteurs du groupe Crédit Foncier : crédits aux particuliers, *Corporate*, activités supports, filiales et prestations externalisées.

### Suivi des recommandations

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations est effectué à partir des déclarations du management de l'unité auditée, portant sur le pourcentage de réalisation et, le cas échéant, un plan d'actions assorti d'un nouveau délai.

Les réponses sont saisies par les unités auditées sur la base informatique intranet du Groupe mise à leur disposition. Ces réponses doivent s'appuyer sur une justification documentée assurée par l'unité auditée et regroupant les éléments probants. Une validation systématique de la mise en œuvre effective des recommandations est réalisée par l'Inspection à travers des vérifications sur pièces lors du passage à 100 % du taux de mise en œuvre des recommandations.

Un dispositif statistique détaillé est élaboré chaque trimestre afin d'assurer une information lisible et synthétique à la Direction générale, au Comité exécutif, au Comité des risques et au Conseil d'administration : il intègre les demandes éventuelles de prorogation ou d'abandon avec leurs motifs. Les recommandations non mises en œuvre dans les délais initiaux font l'objet d'un examen particulier en Comité exécutif.

Lors des nouveaux audits, l'état des recommandations émises précédemment est systématiquement examiné.

### PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Suite à la migration informatique sur le Système d'Information mutualisé des Caisses d'Épargne fin 2015, les contrôles de l'information comptable et financière ont dû être adaptés.

En effet, la comptabilité a été fortement impactée par cette migration, à double titre :

- d'une part, en tant que « réceptacle » de l'ensemble des actes de gestion ;

- et d'autre part, en raison du changement de ses propres outils de tenue et de suivi de comptabilité.

Des travaux ont été menés pour revoir les processus de gestion ayant un impact sur la traduction comptable. La Direction comptable a fait face à des difficultés dans le suivi des comptes de passage, ayant nécessité la mise en œuvre d'un plan d'action partagé avec IT-CE (services informatiques). Ce plan permettra, entre autres, la mise en œuvre d'un nouvel outil de lettrage pour un suivi et contrôle des comptes plus efficient. Le dispositif de reporting a quant à lui été adapté sans problématiques matérielles.

### RÔLE DE L'ORGANE CENTRAL

La Direction comptable de BPCE assure les missions de normalisation, d'animation, d'expertise, de surveillance, de prospective, de veille réglementaire et de représentation du Groupe en matière prudentielle et comptable.

À ce titre, elle définit et tient à jour le référentiel comptable du Groupe, constitué du Plan comptable Groupe et des règles et méthodes comptables applicables à tous les établissements. Ces règles et méthodes comprennent les schémas comptables génériques des opérations et sont récapitulées dans un manuel mis à disposition des établissements. Ce manuel fait l'objet de mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation comptable. Par ailleurs, les règles en matière d'arrêté des comptes semestriels et annuels font l'objet d'une communication spécifique favorisant l'harmonisation des traitements entre les différentes entités et la préparation des arrêtés.

### COMITÉ D'AUDIT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'information comptable et financière (comptes consolidés annuels et semestriels) est présentée au Comité d'audit qui examine ces informations, reçoit les conclusions des Commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

### ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE DANS LE GROUPE CRÉDIT FONCIER

La fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction de la comptabilité. La Direction de la comptabilité est directement en charge de l'établissement des comptes et déclarations réglementaires de l'ensemble des entités composant le Groupe, à l'exception de SOCFIM et Banco Primus qui disposent de leur propre service comptable. Par ailleurs, il existe au sein du Crédit Foncier des entités comptables décentralisées exerçant par délégation de la Direction de la comptabilité des activités de tenue et de justification des comptes, pour les opérations financières notamment.

La Direction de la comptabilité du Crédit Foncier est organisée comme suit :

#### DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ DU CRÉDIT FONCIER

Services	Principales responsabilités dans le fonctionnement du système comptable	Principales responsabilités dans l'élaboration d'une information de synthèse
<b>Reporting et synthèse</b>	<p><b>Comptes sociaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› tenue de la comptabilité du Crédit Foncier, de la Compagnie de Financement Foncier, de Vauban Mobilisations Garanties et de Locindus, et élaboration des comptes sociaux</li> <li>› déclarations fiscales</li> </ul> <p><b>Comptes consolidés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› centralisation des liasses de consolidation</li> <li>› élaboration des comptes consolidés</li> <li>› mise en œuvre des procédures de consolidation (utilisation du progiciel BFC du Groupe BPCE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités</li> <li>› états mensuels de synthèse sur les résultats des deux principaux établissements de crédit du Groupe (Crédit Foncier, Compagnie de Financement Foncier)</li> <li>› bilans, comptes de résultat, annexes du groupe Crédit Foncier</li> <li>› résultats consolidés trimestriels du Groupe</li> <li>› résultats consolidés mensuels en référentiel français</li> </ul>
<b>Déclarations réglementaires et prudentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› déclarations réglementaires sur base sociale (SURFI, etc.)</li> <li>› calculs des ratios spécifiques de la Compagnie de Financement Foncier et du ratio de liquidité de Locindus</li> <li>› déclarations prudentielles sur base consolidée à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et/ou à la Banque Centrale Européenne (via BPCE, Organe central), en collaboration avec la Direction des risques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› reporting à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et à la Banque Centrale Européenne (via BPCE, Organe central)</li> </ul>
<b>Comptabilités opérationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› surveillance et contrôle du fonctionnement des interfaces entre les chaînes de gestion prêts, le progiciel comptable et les bases de reporting en collaboration avec la société informatique ITCE</li> <li>› tenue de la comptabilité des chaînes de prêts et des chaînes périphériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› reporting sur les encours et les flux de prêts</li> </ul>
<b>Comptabilité des filiales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› tenue de la comptabilité des filiales et élaboration des comptes sociaux</li> <li>› déclarations fiscales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› bilans, compte de résultat et annexes de ces entités</li> </ul>
<b>Service révision comptable et réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› contrôles permanents en matière de comptabilité, états réglementaires et fiscaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› notes de synthèse des contrôles</li> </ul>

#### RÉVISION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les principes d'organisation du contrôle comptable, dans un contexte de décentralisation des travaux, sont formalisés au sein de la « Charte de la révision comptable et réglementaire » approuvée par le Directoire de BPCE en date du 10 mai 2010 et mis à jour en 2016.

Le Service révision comptable et réglementaire, rattaché hiérarchiquement au Directeur de la comptabilité en 2016 et à l'adjoint au DGA Finance depuis le 1er janvier 2017, est en outre rattaché fonctionnellement au Directeur de la coordination des contrôles permanents. Les contrôles comptables opérationnels sont de la responsabilité des services concourant directement à la production comptable.

Les contrôles réalisés font l'objet d'un programme de travail annuel, proposé par la Révision comptable et réglementaire, soumis à la Direction de la coordination des contrôles permanents et validé par le Comité de contrôle interne.

Ces contrôles comprennent :

- › d'une part des vérifications approfondies à l'occasion des arrêts trimestriels portant notamment sur la correcte justification des comptes (rapprochements bancaires, concordance entre comptabilité et systèmes de gestion, comptes de passage, etc.) ;

- › d'autre part des contrôles réguliers portant sur les principales déclarations réglementaires et fiscales et points relatifs aux états de synthèse.

Ils donnent lieu à l'établissement de notes de synthèse, diffusées à la Direction de la comptabilité, à la Direction de la coordination des contrôles permanents et aux Commissaires aux comptes.

Les liasses de consolidation, établies par les filiales et certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs, font l'objet d'une revue détaillée et de contrôles de cohérence par l'unité de consolidation.

L'ensemble des déclarations réglementaires et prudentielles est centralisé par BPCE qui pratique des contrôles de cohérence automatisés avant envoi à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

#### CONTRÔLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'information financière communiquée à l'extérieur (restitutions réglementaires à l'intention notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, documents de référence, documents de référence destinés à l'Autorité des Marchés Financiers) fait l'objet de vérifications approfondies de la part des services compétents (Contrôle de gestion, Gestion financière, Comptabilité générale).

### ANNEXE

#### Conseil d'administration

Membres élus par l'AG	entre 3 et 18
Nombre effectif au 31/12/2016	16
Nombre de réunions du Conseil	8
Taux de présence moyen	84 %
Date d'expiration des mandats	AG 2018 – 2020 - 2022
Nombre d'actions à détenir	0
Nombre d'administrateurs femmes	8 (50 %)
Nombre d'administrateurs hommes	8 (50 %)
Nombre d'administrateurs indépendants	4 (25 %)

#### Comités

##### Comité d'audit

Nombre de membres au 31/12/2016	5
Nombre de réunions	5
Taux de présence moyen	78 %

##### Comité des risques

Nombre de membres au 31/12/2016	5
Nombre de réunions	5
Taux de présence moyen	78 %

##### Comité de rémunération et de sélection

Nombre de membres au 31/12/2016	4
Nombre de réunions	3
Taux de présence moyen	93 %

##### Comité des nominations

Nombre de membres au 31/12/2016	4
Nombre de réunions	4
Taux de présence moyen	94 %

Conseil d'administration	Fonction au sein du conseil	Début du mandat	Terme du mandat	Taux de présence	Comité de risques	Comité d'audit	Comité de rémunération et de sélection	Comité des nominations
F. PÉROL	★	26/04/2010	AGO 2022	100 %				
G. BARBOT	●	23/07/2007	AGO 2018	100 %			100 %	100 %
M. BRUNEL	●	10/05/2012	AGO 2020	88 %			100 %	100 %
N. CHARLES	●	10/05/2012	02/05/2016	33 %			50 %	50 %
P. DESVERGNES	●	26/04/2010	AGO 2018	88 %				
B. DUCHESNE	●	03/05/2013	AGO 2020	88 %				
J.P. DUMORTIER	●	24/06/2014	AGO 2022	88 %			100 %	100 %
N. ETCHEGOÏNBERRY	●	15/10/2009	AGO 2020	88 %	80 %	80 %		
C. FABRESSE	●	03/05/2013	AGO 2018	100 %				
J.Y. FOREL	●	11/12/2012	09/06/2016	75 %				
D. GARNIER	●	15/10/2009	AGO 2018	100 %	80 %	80 %		
C. HALBERSTADT	●	10/05/2012	AGO 2020	63 %				
F. HENRY	●	23/07/2007	02/05/2016	67 %			100 %	100 %
S. PAIX	●	26/04/2010	10/05/2016	25 %				
N. PLANTRON	●	24/06/2014	AGO 2018	100 %			100 % *	100 % *
AC. PONT	●	17/02/2015	AGO 2022	100 %	100 %	100 %		
V. PANCRAZI	●	02/05/2016	AGO 2022	100 %	100 %	100 %		
L. ROUBIN	●	26/07/2016	AGO 2022	50 %				
B. SOLANET	●	26/07/2016	AGO 2020	100 %				
D. KARYOTIS	■	11/12/2012	01/05/2016	100 %	50 %	50 %		
M. BERARD-ANDRIEU	■	01/05/2016	AGO 2020	83 %	33 %	33 %		
J.M. CARCÈLÈS	▲	10/05/2012	AGO 2018	50 %				
F. HENRY	▲	02/05/2016	AGO 2018	60 %				
E. POULIQUEN	▲	24/06/2014	AGO 2018	88 %				
J.M. GILANT ou F. DESCHAMPS	■	24/10/2013		100 %				
V. FIX ou C. ARNAUD SAINT MARTIN	■	24/10/2013		100 %				
O. BUQUEN	◆	22/11/2013	02/05/2016	100 %	100 %	100 %		
E. CHARRON	◆	21/10/2016		100 %	100 %	100 %		

\* Membre depuis le 02/05/2016.

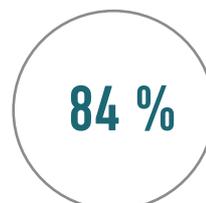
★	Président	Président
●	Administrateur	Membre
■	Administrateur – Représentant BPCE	
▲	Censeur	
■	Représentant du Comité central d'entreprise	
◆	Commissaire du Gouvernement	



Nombre effectif  
au 31 décembre 2016



Nombre de réunions  
du Conseil



Taux de présence  
moyen